



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : personnel

Question écrite n° 45609

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires dans ses services. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs par rapport à l'ensemble des agents de son ministère.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a révoqué, en 2002, deux agents pour faute grave et deux agents, dont un stagiaire, pour le même motif en 2003. Ces quatre révocations représentent 0,056 % du personnel du ministère (7 040 fonctionnaires titulaires).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45609

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6159

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9179